

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
17 juin 2024

Convocation :
11 juin 2024

Publiée le :
11 juin 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Cédric Dufourd ; Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : M. Anthony Bolival

1. Décision modificative du budget

Vu le budget communal voté le 21 mars 2024 ;

Vu la demande adressée par le service de gestion comptable de Conlie ;

Considérant que, suite à une erreur du SGC dans son tableau de dotations aux amortissements depuis 2023, un bien a été amorti à tort au compte 28158, pour un montant de 40 € (inventaire 308 - outillage ramasse feuilles - compte 2158 - montant d'acquisition de 203,31 €) ;

Il apparait nécessaire d'annuler les amortissements passés à tort en 2023 et 2024, en faisant une reprise sur amortissements (titre au 781-042 ; mandat au 28158-040) ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Décision modificative n°1 – budget commune 2024

Dépenses de fonctionnement :

- 023 = + 40 euros

Recettes de fonctionnement :

- 781-042 = + 40 euros

Dépenses d'investissement :

- 28158-040 = + 40 euros

Recettes d'investissement :

- 021 = + 40 euros

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
17 juin 2024

Convocation :
11 juin 2024

Publiée le :
11 juin 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Cédric Dufourd ; Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : M. Anthony Bolival

2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2224-5 qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif ;

Considérant :

- que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et faire l'objet d'une délibération ;
- qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération d'adoption seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA) ;
- que ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) ;
- que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT ;
- que ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours ;
- que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Après présentation du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
17 juin 2024

Convocation :
11 juin 2024

Publiée le :
11 juin 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Cédric Dufourd ; Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : M. Anthony Bolival

Liste des délibérations :

1. Décision modificative du budget
2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, M. Anthony Bolival